

SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU

La parole aux associations



Les présidents des différentes associations de Saint-Victor-de-Cessieu étaient récemment invités par la municipalité à participer à une réunion portant sur le calendrier des fêtes et le planning d'utilisation des salles communales. Le maire, Jean-Charles Gallet, souhaitait que chaque club s'exprime sur le sujet.

Patrick Benoiton, adjoint au maire, rappelait ensuite les bonnes pratiques d'utilisation des salles et du matériel. Il re-

venait notamment sur la rénovation du sol du gymnase et la mise à disposition de la nouvelle salle Saint-Roch. La municipalité souhaitait également rappeler aux présidents d'associations les règles de respect de l'environnement et du voisinage lors d'organisation de manifestations. Il y a également des obligations auxquelles on ne peut échapper : déclaration réglementaire (buvette et SACEM), assurance, respect des règles de sécurité... Un

point était également fait sur les derniers achats d'équipements, ainsi que sur les recettes provenant du pucier et de la location de matériel aux particuliers.

Dans un deuxième temps, le calendrier des fêtes était arrêté jusqu'au mois d'octobre 2015, chaque président d'association pouvant faire part de ses projets de manifestations et réserver une salle. La concertation, c'est essentiel !